



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
(DESJEPS)

Spécialité : Performance sportive

Mention : Tennis

Jury du 4 Juillet 2022

Article 1<sup>er</sup>. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Performance sportive, mention Tennis est attribué aux personnes dont les noms suivent :

DESALP220002	Monsieur	BONNET	Vincent	12/08/1988	Saint-Georges-de-Didonne
DESALP220003	Monsieur	INISAN	Nicolas	17/09/1977	Paris
DESALP220004	Monsieur	LECRENAIS	Gauthier	29/08/1992	Nantes
DESALP220005	Monsieur	MAITRE	Yann	10/01/1976	Paris 11e
DESALP220006	Monsieur	RAISON	Arnaud	03/10/1985	Arrondissement Poitiers

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 04/07/2022

Pour la Rectrice de la région académique  
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie  
de Bordeaux,

Chancelière des Universités  
et par délégation

Le Délégué Régional Académique Adjoint





José-Bernard FUENTES